

COMPLEMENTS AU RECOURS DU CAS PAR CAS

PROJET DE CREATION D'UNE TYROLIENNE

La présente note répond à la demande de la DREAL datant du 13/04/2022 par téléphone, dans le cadre de l'instruction du recours administratif après examen au cas par cas pour du projet de création d'une tyrolienne sur le domaine skiable des Carroz, à Arâches-la-Frasse.

1) Étude géotechnique

Le maître d'ouvrage réprécise qu'il s'engage à mener une étude géotechnique complète dans le cadre de la réalisation de son projet de tyrolienne, en faisant appel à l'expertise du bureau SAGE Ingénierie. A ce titre, les missions suivantes seront menées par SAGE à la demande de la SOREMAC (maître d'ouvrage) et leurs préconisations seront respectées lors de la conception du projet :

- Une mission G2 PRO ;
- Une mission G2 DCE ;
- Une mission G4 de supervision géotechnique d'exécution.

De même, durant la phase travaux, l'entreprise en charge des travaux réalisera une mission G3 d'étude et suivi géotechnique d'exécution

1) Mesures de suivi

Suivi de la revégétalisation

Un suivi permettra de contrôler la bonne reprise de la végétation sur les zones terrassées et sur certaines zones défrichées. Ce suivi portera à la fois sur l'évaluation du pourcentage de recouvrement des secteurs revégétalisés, et à la fois sur l'évaluation du type d'espèces végétales présentes sur les secteurs revégétalisés, l'objectif étant d'avoir un couvert végétal adaptés aux enjeux agroécologiques des secteurs impactés.

La période sensible pour la revégétalisation de sites remaniés en altitude s'étend sur 2 ans après le semis. L'objectif de la revégétalisation des zones terrassées sera donc atteint dans les deux premières années. Le suivi comprendra donc deux visites de terrain annuelles, à réaliser aux années n+1 et n+2.

Suivi des zones humides mises en défens

L'année qui suivra les travaux, les effets de la réalisation du projet sur la zone humide « Les Molliets Nord-Est / Sous télésiège des Molliets » sera vérifié, mise en défens suite aux nombreux passages des engins de chantiers à proximité. Ainsi l'efficacité du balisage et du piquetage de la mise en défens seront appréciés. Ce suivi couvrira également l'appréciation de la qualité de la zone humide en tant qu'habitat pour les espèces floristiques et faunistiques, suite aux travaux.

Suivi des populations de tétras-lyre

Dans la continuité des mesures compensatoires déjà définies pour le tétras-lyre et qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, un suivi des populations de tétras-lyre est également proposé. Ce suivi concernera les zones de reproduction et d'hivernage du Tétrasyre situées à proximité du projet de tyrolienne, à savoir les secteurs de l'Airon et de Corbalanche.

Ce suivi des populations de tétras-lyre a pour objectif de poursuivre les prospections déjà effectuées dans le cadre de l'Observatoire du domaine skiable des Carroz, tout en accentuant les prospections sur les zones situées à proximité du projet et en pérennisant les pratiques de suivi. Elles doivent permettre d'estimer entre autres l'impact d'un projet tel que la tyrolienne sur les populations de tétras-lyre.

Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été définies en partenariat avec le bureau Agrestis et la Fédération de Chasse (FDC74) :

- Suivi par comptage des mâles chanteurs (tous les 2 ans) et au chien d'arrêt annuellement, tel que procédé actuellement pour l'observatoire environnemental ;
- Suivi de l'occupation des zones de tranquillité d'hivernage du tétras-lyre, et notamment de la mise en défens définie dans les compensations. Il permet de vérifier l'efficacité des mises en défens et de les adapter si besoin. Ce suivi spécifique se fait à l'aide :
 - o De pièges-photo, qui permettent de quantifier les intrusions par les skieurs mais aussi d'observer la présence de mammifères terrestres, et plus rarement de tétras-lyre ;
 - o D'un comptage des crottiers sur ces zones d'hivernage ;
 - o De relevés des traces de passages (skieurs, raquettes) dans la neige, équivalent au diagnostic définissant les secteurs favorables à l'hivernage du tétras-lyre ;
- Suivi par l'alimentation des tétras-lyres avec des orthoptères. Cette pratique n'est pas encore réalisée en Haute-Savoie. Son protocole est à ce jour imprécis, et nécessite d'être développé par la FDC avant sa mise en œuvre. Ce type de suivi ne sera pas mis en pratique tout de suite, mais pourra l'être dès que son protocole sera validé.
- Suivi de la mortalité accidentelle, en faisant remonter les observations de mortalité ou d'accidents/collisions impliquant des tétras-lyres, par les professionnels de la montagne (pisteurs, agent d'exploitation du domaine) ou chasseurs. Ceci prévoit d'équiper les pisteurs et professionnels de la montagne d'une application permettant de transmettre les observations de terrain à l'OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne). Cela lui permet de définir les portions de remontées mécaniques à équiper pour une bonne visualisation des câbles.

Afin d'inscrire cette mesure dans la durée, ce suivi des populations de tétras-lyre est proposé pour une durée de 20 ans.